Image not found or type unknown

Erreur sur surface de terrain

Par **chanchan99**, le **29/09/2016** à **23:05**

J'ai aquis une maison dans un lotissement en 1993 avec une surface de terrain de 300m2 (terrain délimité par un grillage et haies). Les constructions dans le lotissement étant maintenant terminées et pour que ce lotissement soit remis à la commune, chaque parcelle doit être cadastrée. Or en mesurant le terrain, je constate qu'il ne fait pas 300 mais 360m2. que vat'il se passer ? Dois-je payer le surplus ? À qui ? À quel prix ? Alors que je l'ai acheté en l'état ! * il n'a jamais été borné
Merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés